



Parc naturel régional de la Martinique

Direction de l'Administration
Service Courrier & Maintenance
COURRIER POSTAL
Reçu le : 16/07/2024

Fort de France, le 19 3 AOUT 2024

Le Président

A

Monsieur le Maire
Ville de Fort de France
Direction de l'Urbanisme
Service Urbanisme Réglementaire
Rue Victor Sévère
BP 646
97200 FORT DE FRANCE

Le Président,
Direction Générale des Services,
Direction Générale Adjointe des Services Opérationnels,
Direction de la Biodiversité et de l'Aménagement Durable
du Territoire, 1007
Service Urbanisme et Paysage
Nos Réf : 24 - 264 FV/RB/SMB/NV/MM

Alpilles
Ardennes
Armoine
Aubrac
Avesnois
Baie des Sommes
Ballons des Vosges
Baronnies provençales
Boucles de la Seine Normande
Brenne
Brière
Camargue
Caps et Marais d'Opale
Causse du Quercy
Chartreuse
Corbières-Fenouillades
Corse-Parcu di Corsica
Doubs horloger
Forêt d'Orient
Gâtinais français
Golfe du Morbihan
Grands Causses
Guyane
Haut-Jura
Haut-Languedoc
Haute-Vallée de Chevreuse
Landes de Gascogne
Livradois-Forez
Loire-Anjou-Touraine
Lorraine
Luberon
Marais du Cotentin et du Bessin
Marais Poitevin
Martinique
Massif des Bauges
Médoc
Millevaches en Limousin
Mont-Ventoux
Montagne de Reims
Mots d'Ardèche
Morvan
Narbonnaise en Méditerranée
Normandie-Maine
Oise - Pays de France
Perche
Périgord-Limousin
Pilat
Préalpes d'Azur
Pyrénées ariégeoises
Pyrénées catalanes
Queyras
Sainte-Baume
Scarpe-Escaut
Vercors
Verdon
Vexin français
Volcans d'Auvergne
Vosges du Nord

Objet : Avis du SM PNRM relatif au dossier de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de fort-de France

Monsieur le Maire,

Par arrêté en date du 14 juin 2024, la ville a décidé de prescrire la procédure de modification de droit commun n°1 du règlement du document d'urbanisme. Conformément à l'article L 333-1-VI du Code de l'Environnement, nous avons reçu celle -ci le 29 juillet 2024 pour émission d'un avis réglementaire.

Votre conseil municipal a approuvé en 2011, le projet de la Charte du Parc Naturel Régional de la Martinique. La ville de Fort-de-France est depuis cette date classée partiellement « Territoire Parc Naturel » conformément au décret ministériel n°2012-1184 du 23 octobre 2012 et prorogé en sus par le décret n°2018-1059 du 30 novembre 2018.

Dès lors, votre dossier de modification n°1 doit être compatible avec la Charte du Parc Naturel Régional de la Martinique en vertu des articles L333-1 et R333-13 du Code de l'Environnement et dans les conditions fixées aux articles L131-1 et L131-7 du Code de l'Urbanisme.

Le projet de modification n°1 du PLU vise les objectifs suivants :

1. Accompagner la réalisation d'une résidence favorisant la mixité intergénérationnelle sur l'**îlot Savon** dans le secteur de la ZAC Pointe Simon
2. Adapter le PLU (zone UGd et UGm) en faveur de petites opérations de LES, notamment dans le périmètre de **la RHI Trompeuse** sans obligation de mixité

Fort-Tartenson
Avenue Saint-John PERSE - B P 437
97200 FORT-DE-FRANCE
☎ 05 96 64 42 59 - 📠 05 96 64 72 27

✉ : contacta@pnr-martinique.com - 🌐 www.pnr-martinique.com

3. Mettre en adéquation le PLU avec les projets d'activité de commerce de proximité à Redoute et d'espaces pluridisciplinaires de santé à Ravine Vilaine (zone UGm)
4. Augmenter la surface d'un emplacement réservé dans le cadre de la **réhabilitation de la Fontaine Gueydon**

Considérant le classement partiel du territoire de la ville de Fort-de-France dans le cadre de la charte 2012-2027 du Parc naturel régional de la Martinique

Considérant que les zones géographiques faisant l'objet du projet de modification n°1 sont « hors territoire Parc »

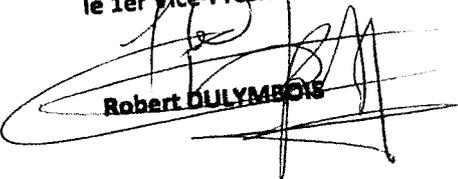
Considérant que l'Atlas des Paysages de la Martinique n'a relevé aucun enjeu particulier sur les secteurs ayant généré la modification n°1 du PLU de la ville

Le Comité Syndical du PNRM, représenté par son Président, Félix ISMAIN, ne formule aucune observation particulière sur les modifications envisagées.

Le Président

Félix ISMAIN

Pour le Président et par délégation,
le 1er Vice-Président,


Robert DULYMBOS

